

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 Mars 2018 à 18h 15

Date de convocation : 5 Mars 2018

Date d'affichage : 22 Mars 2018

Etaient présents : Serge BEJEAN. Philippe BLANCHARD. Patrice BON. Jean-Luc CROISERAT. Sophie FREBAULT. Virginia FUMEY. Nathalie GOUHOT. Chantal GUILLEMARD. Félix MACARD. Marie-Aude NIEL. Monique PROST. Michel RIGOULET. David TETU.

Absent(e)s excusé(e)s : Annick COTTET. Elisabeth JUGE (procuration à D TETU).
Christine RIOTTE (procuration à N. GOUHOT). Pascal HOFFMANN (procuration à F. MACARD).

Absent(e)s : Patrick BOURGEOIS-REPUBLIQUE. Gérald SEGUIN

Secrétaire : Michel RIGOULET.

* . * . * . * . *

Approbation du CR du conseil municipal en date du 15 Janvier 2018.

Pour le présent ordre du jour, Le Maire demande l'ajout des points 4 : Travaux complémentaires SIDEC Poste Brice 3 et 6a pour achat de véhicule électrique. Accord du conseil .

L'ordre du jour devient le suivant :

- 1. *Cheminement doux Rue du Stade/Val Fleuri : demande subvention Grand Dole***
- 2. *GRAND DOLE :***
 - a. *modification des statuts***
 - b. *Mise à disposition des biens de la Zone Artisanale***
- 3. *ONF : programme d'actions 2018***
- 4. *Travaux complémentaires Sidec – Poste Brice 3***
- 5. *Marchés contractés***
- 6. *DIVERS***
 - a. *Location d'un véhicule utilitaire***
 - b. *Aide régionale pour les communes de moins de 3 500 habitants***
 - c. *Motion de soutien contre la fermeture des hôpitaux***
 - d. *Motion de soutien à FSPF (Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France)***

* . * . * . * . *

D1 – 12032018 : CHEMINEMENT DOUX RUE DU STADE/VAL FLEURI : DEMANDE DE SUBVENTION AU GRAND DOLE (rapporteur Félix MACARD)

Le Conseil Municipal,

Suite à un schéma sur les cheminements doux réalisé par le Grand Dole, la commune a le projet de relier la rue du Stade au Val Fleuri comme prévu dans le dit schéma ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

- **SOLLICITE** une subvention pour la réalisation de ces travaux d'un montant de **10 490.00 €HT** dans le cadre des **Cheminements doux par la CAGD**
 - ✓ Travaux HT 10 490.00 €
 - ✓ Subvention sollicitée
 - Génie Civil 15 % 1 573.50 €
 - ✓ Autofinancement : 8 916.50 €
- **S'ENGAGE** à assurer la part d'autofinancement

D2A : 12032018 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE (rapporteur Félix MACARD)

Par délibération N°GD94/16 du 15 décembre 2016, le Conseil Communautaire a validé la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, destinée notamment à prendre en compte les modifications induites par l'application de la loi NOTRe du 7 août 2015. Une réorganisation des compétences obligatoires et optionnelles a ainsi été opérée.

Cependant, quelques ajustements techniques sont nécessaires :

1/ L'arrêté préfectoral validant les statuts ne reprenant pas les annexes de ces statuts, il est nécessaire de prendre une délibération spécifique pour définir l'intérêt communautaire des compétences obligatoires et optionnelles figurant dans ces annexes.

2/ De ce fait, l'annexe relative à la compétence « création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » doit également faire l'objet d'une délibération spécifique et ne peut plus figurer dans les annexes.

3/ Les compétences facultatives, détaillées également dans une annexe des statuts, doivent être réintégrées dans le corps même de ces statuts.

4/ La compétence « protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie » apparaît à la fois dans les compétences optionnelles et dans les compétences facultatives ; il convient de supprimer ce libellé pour la compétence facultative, afin d'éviter les confusions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de donner un avis favorable à la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole afin de prendre en compte l'ensemble des éléments énoncés dans la délibération n°GD81/17 du 05 octobre 2017, en conformité avec l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**D2B – 12032018 : MISE A DISPOSITION DES BIENS DE LA ZONE ARTISANALE DES ROUGEMONT
(rapporteur Félix MACARD)**

Le Conseil Municipal,

Considérant que par délibération du 14/12/2017, le Conseil Communautaire du Grand Dole a approuvé les conditions financières et patrimoniales du transfert des zones d'activités situées sur les communes de la communauté d'Agglomération ;

1. APRES EN AVOIR DELIBERE

ACCEPTE le transfert de la zone d'activité du Rougemont sise à Foucherans à la CAGD en ce qui concerne l'entretien et la gestion des espaces publics de la zone d'activité,

ACCEPTE le transfert des biens immeubles en pleine propriété affectés à la compétence

AUTORISE le Maire ou les Adjointes à signer la convention de mandat de gestion et le procès-verbal de mise à disposition des biens immeubles.

D3 – 12032018 : ONF – PROGRAMME D' ACTIONS 2018 (rapporteur Michel RIGOULET)

Le Conseil Municipal,

Considérant le programme d'actions 2018 proposé par ONF pour une gestion durable du patrimoine forestier ;

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **DECIDE** de procéder aux travaux proposés concernant les parcelles 1 et 17, selon devis pour un montant de 8 144 €HT (4 105 € en fonctionnement et 4 039 € en investissement).

D4 - 12032018 RENFORCEMENT POSTE BRICE 3EME PHASE (rapporteur Félix MACARD)

AFFAIRE SIDEC 18 50015 – 18 35032 – 18 IT032

AVENANT POUR TRAVAUX COMPLEMENTAIRES

Le Conseil Municipal,

Considérant les travaux complémentaires proposés par SIDEC ;

APRES EN AVOIR DELIBERE :

APPROUVE le nouveau programme de travaux et les conditions de participation financière, à savoir

- Réseau Electrique : Montant de l'opération 151 995.57 €
 - Participation du SIDEC 25 669.02
 - Participation FACE 102 676.07 €
 - TVA 23 650.48
 - Participation Commune : 0 €

- Infrastructure Téléphonique Montant de l'opération : 21 688.20 €
 - Participation SIDEC 4 337.64 €
 - Participation Collectivité 17 350.56 €

5 – MARCHES CONTRACTES

débroussaileuse p/desherbage alternatif	GRIFFON	582.00 €	2158
réfection toiture chaufferie SDF	KOZMICK	5 710.66 €	21318

D6a – 12032018 : LOCATION VEHICULE UTILITAIRE (rapporteur David TETU)

VENTE DU VEHICULE NEMO DIESEL

L'Adjoint aux Finances rend compte de la proposition Citroën pour la reprise du véhicule Nemo diesel acheté l'an dernier et qui ne donne pas satisfaction à cause du filtre à particules.

La solution proposée s'oriente sur la location d'un véhicule électrique sur 5 ans dont l'entretien est pris en charge par Citroën. Le 1^{er} loyer s'élève à 11 000 € TTC et 59 loyers à 159.12 €. Un bonus écologique de 6 000 € est consenti pour l'achat d'un véhicule électrique

Le Conseil Municipal,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **VOTE** la reprise du Véhicule Nemo diesel par Citroën au prix de 8 000 € :
- **VOTE** la location d'un véhicule NEMO électrique sur 60 mois auprès du garage Citroën aux conditions suivantes :
 - o 1 loyer de 11 000 € composé de la reprise du véhicule diesel 8 000 € par Citroën et 3 000 € sur présentation d'une facture
 - o 59 loyers à 159.12 €
 - o Soit un total sur 5 ans de 20 388.08 €
- **PRECISE** que le bonus écologique à percevoir est de 6 000 €

- **AUTORISE** le Maire ou les Adjointes à signer tous documents à intervenir.

6b – AIDE REGIONALE POUR LES COMMUNES DE MOINS DE 3 500 HABITANTS (rapporteur Félix MACARD)

Le Conseil régional accompagne les communes dans leurs travaux d'aménagement par le biais du dispositif ENVI. Les travaux de réhabilitation concernant la mini salle polyvalente pourraient être financés par ce biais dans la limite de 15 000 € de subvention.

D6c - 12032018 : MOTION DE SOUTIEN CONTRE LA FERMETURE DES HOPITAUX (rapporteur Félix MACARD)

La fermeture de la maternité de l'hôpital de Saint Claude est confirmée ainsi que la mise en place de la chirurgie ambulatoire par la Ministre de la santé sans qu'il s'agisse de la décision définitive.

Les hôpitaux de Jura Sud connaissent une dégradation des conditions de travail et les urgences de Champagnole étaient fermées pendant les fêtes.

Le Conseil Municipal,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **VOTE** le soutien contre la fermeture de nos hôpitaux et la dégradation des conditions de travail.
-

6d SOUTIEN A FSPF (FEDERATION DES SYNDICATS PHARMACEUTIQUES DE FRANCE)

Il s'agit d'une campagne de sensibilisation. Dans le département, 21 pharmacies vont rester sur 93 existantes actuellement.

Fin de séance à 19 H